

REGLEMENT

BOURSE DE SAINT GUINOUX

- ◆ La bourse du 1 Octobre 2023 est ouverte de 8 h à 17 h à tous les éleveurs amateurs.
 - ◆ Tous les oiseaux doivent être bagués (Bagues fermées) et en bonne santé.
 - ◆ L'accès des participants à la bourse se fera par inscription grâce au bulletin disponible sur notre page internet (<http://lesvolieres35.canalblog.com>) ou bien sur simple demande à l'un des membres du bureau des VCE et cela jusqu'au 24 septembre 2023.
Le tarif est de 8 € le mètre linéaire sur 0,40 de large
 - ◆ Un certificat sanitaire sera exigé pour tous les éleveurs hors département 35.
 - ◆ Tout oiseau soumis à déclaration I FAP doit être muni des documents afférents à sa cession. Le cédant est tenu d'informer l'acquéreur de la législation en vigueur pour la détention de l'oiseau.
 - ◆ Sur la cage il est souhaitable de voir figurer le nom vernaculaire et latin, le n° d'identification de chaque oiseau et son statut.
 - ◆ Pour toute transaction un certificat de cession doit être délivré (Cerfa N° 14367*01)
 - ◆ AUCUN oiseau protégé ne pourra être présenté à la vente (Réf. UOF).
 - ◆ POUR une bonne présentation, les oiseaux devront être en cage propre (si possible cage de concours) et non surchargée.
 - ◆ Un contrôle sanitaire sera effectué par le vétérinaire de service
 - ◆ Les prix de vente sont libres et laissés à l'initiative de l'éleveur.
La vente sur les parkings est strictement interdite.
- Toutes les ventes réalisées lors de cette manifestation doivent être enregistrées sur les feuilles fournies lors de votre encagement et remises au responsable V C E à votre départ.
- ◆ La société organisatrice V.C.E. ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou mortalité ainsi que du non-respect de la législation par l'exposant.
 - ◆ Le fait d'inscrire ses oiseaux implique pour l'exposant, l'acceptation et le respect de ce règlement. Un registre sera signé par l'exposant à son entrée.
 - ◆ En cas de litige non prévu, seul le président, après avis du bureau, sera qualifié pour prendre la décision qui s'impose.